

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	11
Absent	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, CHIRRAANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
SOMSOUK Billy donne mandat à SASU Hancès
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

O B J E T

Approbation de la convention de partenariat et des plans d'actions 2024,2025 et 2026 entre la ville de Choisy-le-Roi et la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale du Val-de-Marne

**Approbation de la convention de partenariat et des plans d'actions 2024,2025 et 2026
entre la ville de Choisy-le-Roi et la Chambre de Commerce et d'Industrie
Départementale du Val-de-Marne**

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention cadre de partenariat 2024-2026 entre la Ville de Choisy-le-Roi et la Chambre de commerce et d'industrie du Val de Marne, afin d'accompagner les collectivités pour la réalisation de projets innovants au service de l'ensemble des acteurs économiques,

Vu le plan d'action annuel 2024, proposé pour l'année 2024 dans le respect des principes de la convention cadre de partenariat 2024-2026 entre la Ville de Choisy-le-Roi et la Chambre de commerce et d'industrie du Val de Marne,

Vu l'avis de la commission Finances-Commerce-Marchés-Développement économique-emploi-Insertion du 2 mai 2024,

Considérant, que la Ville de Choisy-le-Roi, a pour objectif d'améliorer l'attractivité commerciale, de renforcer les liens entre les acteurs du commerce et de développer l'animation,

Considérant, que le maintien et le développement des activités économiques sont une priorité pour la Ville de Choisy le Roi alliant un accompagnement de proximité expert,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Approuve la convention cadre de partenariat entre la Ville de Choisy-le-Roi et la CCI du Val de Marne pour les années 2024,2025 et 2026 ainsi que le plan d'action 2024.

Article 2 – Etablit que la Ville de Choisy-le-Roi, mettra en place, chaque année, un plan d'actions au regard de ladite convention cadre 2024-2026.

Article 3 – Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention cadre et les plans d'actions annuels.

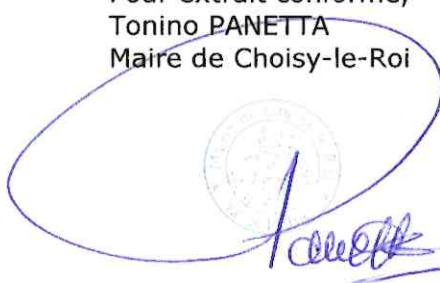
Article 4 – Dit que la Ville de Choisy-le-Roi, a inscrit ces dépenses au budget de la Ville,

Article 5 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site de la ville www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 Mai 2024

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-050-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024